

La gestion des inondations dans le cadre du SAGE Ellé - Isole - Laïta

Un des enjeux du SAGE Ellé – Isole – Laïta est consacré aux inondations : l'objectif fixé et retenu par la Commission Locale de l'Eau (CLE) est de réduire les risques liés à des événements de faibles périodes de retour, car il est impossible de se prémunir contre les inondations exceptionnelles.



Témoignage

Marcel JAMBOU

Président du Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (SMEIL) et de la CLE du SAGE

Romain SUAUDEAU

Directeur du Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (SMEIL) et animateur du SAGE

La gestion des inondations constitue-t-elle un enjeu majeur sur le bassin versant Ellé - Isole - Laïta ?

Les phénomènes d'inondation concernent essentiellement les villes de Quimperlé, qui se trouve à la confluence des deux cours d'eau Isole et Ellé, et de Scaër, ainsi que les sites industriels localisés au fil de l'eau. Les épisodes d'inondation les plus récents ont eu lieu en 1995, 2000 et 2001, les deux derniers ayant été extrêmement violents avec des niveaux de crues jamais atteints jusqu'alors. Quimperlé, la commune la plus vulnérable, a réalisé de 2002 à 2006 d'importants travaux, notamment sur le lit de la rivière afin de faire évacuer les eaux le plus vite possible : un clapet mobile et des barrières anti-crue ont été installés, des ponts ont été reconstruits ... pour un budget total de l'ordre de 6M€.

Les acteurs locaux ont alors souhaité avoir une approche plus globale de lutte contre les inondations et engagé dès 2002-2003 une réflexion sur l'opportunité de se doter d'un SAGE. Pourquoi un SAGE ? Parce que l'essence même de ce document est de prendre en compte toutes les problématiques du territoire liées à l'eau. Au-delà des questions d'inondation, le territoire est en effet soumis à de forts étiages, la qualité de l'eau est améliorable, les milieux aquatiques sont à préserver. La constitution d'un SAGE était l'occasion de balayer l'ensemble des problématiques et l'opportunité de s'intéresser à tous les enjeux eau du territoire.

Sur le problème des inondations, l'idée est de conforter les aménagements réalisés par la ville en développant des actions en amont du bassin hydrographique pour réduire les débits d'eau à Quimperlé. La ville se situe en effet dans un goulot d'étranglement des eaux pluviales d'un bassin versant de plus de 900km², soumis qui plus est à l'influence maritime et estuarienne de la Laïta.

La réflexion autour du SAGE a été initiée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés : élus, associations, chambres consulaires, représentants de l'Etat, ... regroupés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). En juillet 2009, au terme de 7 années de réflexion de la CLE, le SAGE est approuvé par le Préfet du Finistère. Il comprend 5 enjeux classés comme suit par ordre de priorité :

- le manque d'eau en période d'étiage (en août, septembre et octobre),
- la réduction des inondations,
- la préservation des milieux aquatiques et des zones humides,
- la qualité de l'eau (principalement pesticides),
- l'estuaire (notamment la reconquête de la qualité bactériologique).

L'objectif fixé dans le SAGE en matière d'inondations est de réduire les risques liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20 ans), car il est impossible de se prémunir contre les inondations exceptionnelles.

Le syndicat mixte SMEIL a été créé en 2010 pour assurer la mise en œuvre du SAGE. Il rassemble les conseils généraux du Finistère et du Morbihan, le Conseil Régional, la communauté de communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ), Roi Morvan Communauté (RMCom) et Lorient Agglomération dont les aides viennent conforter celles de l'agence de l'eau. La construction du SAGE, dont le territoire est à cheval sur les deux départements, a permis de favoriser le travail en commun à l'échelle d'un bassin versant sur des enjeux a priori peu conciliables (inondations et gestion quantitative).

Quelles sont les actions spécifiques développées dans le cadre du SAGE pour gérer les inondations ?

Le SMEIL, bien que labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a la compétence « études » uniquement et ne peut donc pas mettre en œuvre les actions opérationnelles. Avec ses 2 salariés, il veille, coordonne et accompagne les communes maîtres d'ouvrage (38 communes) et les EPCI qui eux sont compétents pour réaliser les travaux. Le SMEIL s'assure de la conformité des actions conduites sur les communes avec les prescriptions du SAGE, notamment à l'occasion de l'établissement ou la révision des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) et dans le cadre de la réalisation des schémas de gestion des eaux pluviales. Le SMEIL, également en lien direct avec les communautés de communes, participe notamment à la réflexion préalable à la densification du bocage, lequel a un rôle actif dans le ralentissement des ruissellements (cette action est financée dans le cadre du programme « Breiz Bocage »).

Le SAGE a énoncé 13 prescriptions sur les inondations et un article réglementaire calé sur le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de Quimperlé.

Article 3 : Règle relative à l'urbanisation en zones inondables (en lien avec les prescriptions E2-1 et E2- 2 du PAGD)

Au sein des zones inondables sur le territoire du SAGE, tous les nouveaux aménagements devront faire en sorte de réduire les risques liés aux crues et de ne pas aggraver la situation au niveau des zones déjà urbanisées. L'arrêt de l'extension de l'urbanisation sera ainsi nécessaire lorsque ce type d'occupation sera un danger pour les biens et les personnes.

Cet article est notamment applicable aux projets, aménagements, installations ... visés aux articles L.214-1 et L.511-1 de code de l'environnement.

Les prescriptions pour réduire les inondations concernent trois grands axes :

- les actions sur le bocage,
- la gestion des eaux pluviales en milieu urbain,
- le ralentissement dynamique des crues.

PAGD - Objectifs	PAGD – prescriptions / recommandations	Règlement	Fiches actions
Réduire encore davantage les risques inondations	E2-1 : Cartographie des zones inondables E2-2 : Occupation des sols – risque inondations – documents d'urbanisme E2-3 : Prise en compte des PPRI dans les documents d'urbanisme E2-4 : Culture du risque E2-5 : Zonage d'assainissement des eaux pluviales E2-6 : Réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et régulation des eaux pluviales E2-7 : Communication sur les techniques alternatives E2-8 : Etude globale – définition des priorités en termes d'aménagement de l'espace E2-9 : Réalisation de schémas d'aménagement de l'espace E2-10 : Reconstitution des talus plantés E2-11 : Protection des champs d'expansion de crues E2-12 : Etude préalable à la réalisation d'aménagements dits de « ralentissement dynamique » E2-13 : Réalisation d'une étude hydrosédimentaire sur l'estuaire	Article 2 en relation avec E2-1 et E2-2	2 fiches pour mieux maîtriser les ruissellements 2 fiches pour mieux gérer les écoulements 1 fiche pour connaître l'influence du fonctionnement de l'estuaire

Le SAGE a prescrit la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la culture du risque. Une exposition itinérante a été réalisée sur le thème des inondations : elle rappelle l'historique ([frise retraçant 350 ans d'inondations](#)), le fonctionnement naturel des rivières et le phénomène de crues, les causes qui les accentuent, les systèmes d'alerte, les réflexes à avoir en cas d'inondation, etc. Elle a été inaugurée le 1er février 2014 au moment des inondations, et elle tournera dans toutes les communes du bassin pendant au moins deux ans.



Un autre exemple d'actions portées par le SAGE : la réalisation d'une étude sur les ralentisseurs dynamiques de crues. Le principe consiste à installer des ouvrages dans des endroits stratégiques du bassin versant pour calibrer le débit maximum de la rivière à leur sortie. Dès 2010, l'étude sur la faisabilité de leur installation est lancée ; ses conclusions seront rendues trois ans plus tard en plein épisode d'inondations. Elle a permis d'améliorer la connaissance du territoire notamment grâce à la réalisation de relevés topographiques en vue d'identifier les endroits les plus appropriés pour situer lesdits ralentisseurs. Les deux sites (sur la cinquantaine repérée) les plus intéressants sont étudiés au travers de simulations d'inondations de différentes périodes de retour en prenant en compte les débits observés aux différentes stations de jaugeage et les effets des travaux réalisés à Quimperlé depuis les années 2000. Les résultats de l'étude apparaissent très décevants en termes d'efficacité hydraulique, car les ouvrages en question ne permettraient d'abaisser la lame d'eau à Quimperlé que de 20-30 cm à comparer aux 1 à 1,50m de débordements successifs sur les quais, observés en 2001 ou cet hiver. Le modèle n'ayant été construit qu'à partir des événements de 2000, 2001 et 2011, il convient d'actualiser et de fiabiliser les simulations avec l'analyse des événements vécus cet hiver.

Autre enseignement tiré de l'étude, l'analyse coût/bénéfices est défavorable, autrement dit le coût de la construction des ouvrages est très supérieur au montant des dégâts évités, ce qui, a priori, ne plaide pas en faveur de la réalisation de tels investissements. Toutefois, là aussi, les données restent à approfondir, notamment pour avoir une estimation plus précise du coût réel des dommages.

Quelles sont les résultats, satisfactions et difficultés que vous avez rencontrés pour agir efficacement ?

Quelle est la plus-value du SAGE pour réduire les inondations ou leurs impacts ?

Le développement des préconisations du SAGE a donné lieu pour l'enjeu inondations (comme pour les autres enjeux) à des travaux préparatoires au sein d'un groupe de travail ; celui-ci est ouvert aux bonnes volontés, dans un cadre non formel : sa composition, qui ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral, peut fluctuer en fonction des sujets traités.

A l'échelle du SAGE, la démarche permet d'avoir un débat constructif dans un cadre de gestion intégrée de l'eau pertinente et cohérente à une échelle hydrographique. Elle a permis dès le début de la CLE, de travailler avec des acteurs qui ne se connaissaient pas ou peu (entre l'amont morbihannais et l'aval finistérien).

37 réunions de groupe se sont ainsi tenues depuis la création du SMEIL en 2010 tous enjeux confondus. Le groupe de travail « inondation » constitué de techniciens, élus, représentants de l'Etat, associations, agriculteurs, industriels s'est réuni quant à lui une douzaine de fois pour suivre le déroulement des opérations prévues.

Par exemple sur l'étude de faisabilité des ralentisseurs, les réunions ont donné lieu à des échanges parfois vifs mais toujours courtois, l'intérêt de ces ouvrages ne faisant pas l'unanimité (risque de perturber l'environnement, de rupture d'ouvrage, modification de l'occupation des terres...). Quels que soient les sujets, le groupe de travail, en apportant de nouveaux éléments, a permis d'enrichir les discussions.

Qu'est ce qui a motivé la volonté de la CLE de se lancer dans un PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations) ?

La démarche SAGE est intéressante mais elle ne permet pas de répondre à toutes les attentes des citoyens sur les inondations, notamment en période de crise comme lors des événements de cet hiver. La démarche découlant du SAGE se déroule selon un processus à long terme qui passe par la sensibilisation de la population, les études et la recherche de solutions potentielles. Quoiqu'il en soit, il est à penser que suite aux événements de cet hiver, l'ordre de priorité des enjeux du SAGE pourrait être modifié à l'occasion de sa prochaine révision.

Les préconisations de l'étude sur le ralentissement dynamique des crues ont montré les limites de la démarche. Il est apparu qu'il convenait de l'accompagner d'un bouquet de plusieurs autres actions (densification du bocage, amélioration de la morphologie des cours d'eau, renforcement de la protection des zones humides...) combinées à une meilleure connaissance de la pluviométrie et des influences marines liées au changement climatique, de la réduction de la vulnérabilité des habitations, etc.

Le PAPI permet, à travers 7 axes normés, de structurer ce panel d'actions possibles pour obtenir un effet significatif sur la réduction des dégâts engendrés par les inondations. C'est en quelque sorte une forme de SAGE axé sur les inondations débouchant sur un programme concret d'actions. Après une réflexion démarrée en 2013 sur l'opportunité ou pas de constituer un PAPI, le SMEIL vient de décider de se lancer dans cette démarche et de recruter un chargé de mission qui aura pour tâche de monter le dossier d'ici un an puis de préparer la mise en œuvre des actions, bien entendu en liaison avec le Groupe de Travail Inondation et la CLE. Le PAPI complètera opportunément ainsi les actions du volet inondations du SAGE relatif aux dispositifs environnementaux (bocage, morphologie des cours d'eau, zones humides...) dans une logique de cohérence de territoire.

A l'occasion d'une récente réunion à la préfecture du Finistère, le SMEIL a été sollicité pour être la structure porteuse du PAPI. Après la constitution du dossier et la labellisation du PAPI, il lui reviendra de coordonner la mise en œuvre des actions, d'identifier les maîtres d'ouvrage dans un cadre institutionnel en changement, avec les nouvelles compétences dédiées aux communes et communautés de communes (loi MAPAM).



Quels sont vos messages ?

La problématique « inondation » est complexe et d'une extrême sensibilité. Dès lors, les échanges et retours d'expérience avec les autres territoires concernés (Odet, Aulne Elorn, rivière de Morlaix pour le Finistère) sont fondamentaux. Ils ont été facilités dans le cadre de la structure inter-SAGE (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne – APPCB créée en 2011) et se poursuivront à n'en pas douter dans l'attente de réponses acceptables.

Au delà d'un certain niveau de pluviométrie, et quels que soient les efforts et travaux conduits dans le cadre du PAPI, du SAGE ou autrement, les inondations en zone habitée ne pourront être évitées. La Basse Ville de Quimperlé est ancienne, riche de monuments remarquables et ses occupants actuels et futurs devront s'accommoder des colères épisodiques de ses rivières. Il conviendrait de ne pas occulter le fait que le comportement de la Laïta pourrait évoluer aussi avec le changement climatique (il y a seulement 3 mètres de dénivelé entre la confluence Isole-Ellé et l'embouchure maritime de la Laïta 17km plus loin). Dans ce contexte, il paraît utile de poursuivre les explications et sensibilisations sur les effets des inondations, sur le fait qu'on ne peut pas lutter contre tous les événements naturels.

Dans la lutte contre les inondations, beaucoup de solutions potentielles sont encore mal connues en terme d'efficacité : quels sont les impacts attendus de la gestion des zones humides, des cours d'eau ou de la restauration du bocage ? La gestion quantitative (le manque d'eau en période d'étiage) et les inondations ne sont-elles pas les deux faces d'un même problème ? En cela, il reste encore de nombreuses connaissances scientifiques à mobiliser.

En savoir plus :

- [La fiche du SAGE Elle – Isole - Laïta sur Gest'eau](#)
- [Les documents du SAGE Elle – Isole – Laïta sur Gest'eau](#)
- [Le SAGE sur le site de Roi Morvan Communauté](#)
- Contact : cle.sage.laita@ville-quimperle.fr